

REGLEMENT INTERIEUR
BABY TROC
BOURSES AUX JOUETS, VETEMENTS ENFANTS (0-14ANS), MATERIEL DE PUERICULTURE
SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 MAI 2024
SALLE DES FETES – SAVASSE

1 – Ce dépôt vente éphémère est ouvert à tous les particuliers vendant des jeux, jouets, vêtements (0-14 ans), matériel de puériculture, neufs ou d'occasion.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement :

- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Compléter une fiche d'inscription, valant acceptation du présent règlement
- Remettre la liste d'inventaire des articles déposés

2 - Aucun frais d'inscription ne sera demandé

3 - Une pré-inscription est obligatoire avant le 30 avril 2024 par mail lesecolierssavassons@outlook.fr ou par téléphone au 0611190647. La fiche d'inscription et la liste d'inventaire seront à remettre impérativement le jour du dépôt.

4 - Les articles déposés doivent être en état de fonctionnement et complets. Les vêtements propres, non troués, non tachés.

L'association se réserve le droit de refuser les articles qu'elle estime ne pas correspondre aux attentes des acheteurs et aux conditions définies dans le présent règlement intérieur lors du pré-tri effectué lors du dépôt.

C'est à dire :

- Les jouets premier âge à destination des 0-36 mois, les vêtements et le matériel de puériculture doivent être propres,
- Les jeux et puzzles doivent être complets,
- Les jeux électroniques doivent être en état de fonctionnement.
- Les sous-vêtements, bonnets de bain, bijoux, vêtements de grossesse ne sont pas acceptés.

5 - Présentation des articles

Dans un souci pratique et de facilité de vente, il est conseillé d'utiliser :

- des sacs de congélation pour les petites pièces ou les petits jours (figurines, petites poupées, accessoires, etc.)
- du film plastique pour les puzzles plats ou en bois
- de coudre ensemble les ensembles de vêtements

6 – Etiquetage des articles

Chaque déposant arrivera le jour du dépôt aux horaires définis, le samedi 4 mai de 16h à 18h à la Salle des fêtes. Chaque déposant étiquette lui-même les articles tels que les jouets, jeux, livres, habits. Sur chaque étiquette, seront uniquement mentionnés la référence du déposant et le prix souhaité de l'article. Lors du dépôt des articles, un membre de l'association attribuera un code pour chaque liste déposée. Le nombre d'article est limité à 100 par déposant. La vente par lot est possible, il faudra dans ce cas, coudre ou attacher les pièces composant le lot.

7 – Les déposants sont attendus le samedi 4 mai à partir de 16h00 et jusqu'à 18h00 afin de déposer leurs articles. L'ensemble des articles sera déposé dans des sacs qui seront restitués avec les articles invendus.

8- La restitution des invendus se fera le dimanche 5 mai à partir de 18h00

Les personnes ne désirant pas récupérer leurs invendus sont priées de le signaler lors du dépôt. Ceux-ci non récupérés le dimanche 5 mai à 19h00 seront donnés à des œuvres caritatives.

9 – L'association se charge de la vente auprès du public, le dimanche 5 mai de 8h00 à 13h00, une commission de 10% sera prélevée sur le total des ventes.

10 - L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation.



